

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|--------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

COURAGE CIVIL — HONNEUR — PATRIE — LIBERTÉ — PROGRÈS
GAITÉ — SANTÉ — BIEN-ETRE — SAVOIR

LE FANTASQUE.

**JOURNAL CRITIQUE INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.**

Je n'obéis ni à la commande de personne, je fais ce que je veux, je fais ce qui me plaît, je fais comme je veux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et relié par

N. AUBIN, *Rédacteur.*

Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville

Ce journal paiera deux fois par semaine, le MARDI et le SAMEDI. Il sera en Vol. se composant de 36 numéros, et se devise en trimestre de 24 francs pour l'abonnement;—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par page, payable tous les mois d'avance.—On ne recouvrera pas de souscription pour moins de six mois, pris du port la poste est une piastre pour toute la province. Tous les égagements, demandes ou réclamations, devront être affranchies.—On insérera gratuitement tous les témoignages d'utilité d'intérêt public; ceux qui de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

Prix des Annonces. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi page. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.

PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insistent pour dix piastres, obtiennent autres à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux envoies, à prendre en ouvrage. Les agents renvoient la somme restante.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, SAMEDI, 21 JANVIER 1843.

Fantaisies,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANÇONS.
(Qui bien aimé bien édité.)

Conseil de Ville.

Ramenez-ci. Ramenez-là.
La chemise du haut en bas

D'après le rapport dont nous avons donné entièrement un résumé, il paraît que notre conseil de ville veut se mettre tout de bon dans le chemin des améliorations réelles. Non pas, bien entendu des embellissements ; à la façon des américains, des monstrosités.

des habitudes, des haut-éudiens et
les qui se procurent des embellissemens dont
jusqu'ici; mais que leurs descendants devront
C'est une méthode assez commode mais
se sont trop de ceste maxime égale-
tress moi l'adieu. Nos conseillers actuels
ent le droit de bon sens et de bonne volonté
qu'on en croira de les voir tomber dans les
mêmes erreurs que ceux qui leur ont précédé; et
n'est pas de doute que leurs améliorations ne se
retrouvent pas à de beaux projets de papier, à des
choses chaleureuses et remplies de bonnes idées
l'on pas de suite; mais que l'on verra bientôt
des palpabiles déformes, et d'économie
que le rapport en indiquant et un peu permettant
l'idée des prudences à la ville de petites
peut à la partie de ces heures. Un en cet
Etats et de leurs fractions comme des individus
que leurs dépenses dépendent sur les revenus
il ne peut y avoir un bout que ruine, que
querourent, que fraude.

le rapport a touché quelques-unes des cartes les plus lâches; il a montré quelques-unes suffisantes par où l'argent public s'échappait le plus facilement du coffre public; mais nous avons pourvoir lui indiquer à la fin de cet article quelques petits trous auxquels il n'a point été songé ou qui n'ont pas été mis en évidence.

Mais, croyons-nous, le comité des finances du département de la Seine est celui qui demande que subira sans doute la plus de changements. Il n'est pas peu curieux de constater que l'ancienne corporation, qui, dieu merci, n'était pas composée de drogués, de disingueux, de gamins, avait pu vivre tout-à-coup un tel mépris pour qu'elle le jetât par les fenêtres en plafond la leau qui ne brûlait pas. Vraiment, on ne peut concevoir comment l'anteriorité des conseillers municipaux pour les chemins de fer de cette ville, et des autres tribunaux cela à leurs éclats, d'autre part des vues rétribuées qui auraient pu faire rapport avec les intérêts que ces derniers prenaient avec leur compagnie d'assurance. Il nous qui sommes innocent de mauvaises

pençées, nous croyons que dans tout cela il n'y eut pas des erreurs : il est vrai que la ville eut souffert autant qu'il s'y avait eu calcul. La tendresse de nos ci-devant édiles allait jusqu'à point qu'on payait un inspecteur pour inspecter l'intérieur des cheminées, à raison de 150 francs et un autre inspecteur en recevant 300 pour inspecter aussi les cheminées. Les bouches d'avalage étaient de poudre etc. On donnait 200 livres pour empêcher d'inspecter ces mêmes cheminées ; notez bien qu'il fallut que chaque citoyen paie pour le ramassage de sa cheminée et le trésor public donnaient louris pour collecter cette taxe sur les cheminées. Eternelles cheminées ! vous pourrez lire

Il bien malgré tant de dépense les chemins ne se cheinent pas; comme on devrait s'attendre il vient à notre connaissance que Mr l'inspecteur à trois cent lous a ordonné chez le propriétaire un changement qui lui coûtera près de huit piastres, tandis que, dans la maison d'un autre, le même défaut existe et qu'il y a toujours tout en ordre. Est-ce que par hasard Mr le collecteur ne pourra pas en faisant rétablir jeter un coup d'œil sur les chemins et l'économiser à la ville 200.000 francs.

Le bureau du Greffier, ne demanderait pas d'autres améliorations que celles d'arriver à un hon greffier, c'est-à-dire un employé qui aurait son devoir mis pas plus que son devoir à se servir; et de la corporation fuisseur sur quatre-vingt cinquante lois beaucoup plus qu'on lui demandait; qu'il se place on en使得れ qui, pour deux cent cinquante, au lieu d'avoir été le maître du conseil, se contente d'être le serviteur.

Quant au département de l'Inspegeur des chemins nous avions que si des changements pouvoient s'y faire ce n'est qu'en y introduisant des additions, cette partie exigeant des sorties fréquentes, une grande perte de temps et un travail inten-

Le salaire du trésorier n'a rien d'exorbitant : c'est cet employé qui a entre les mains l'argent de l'Etat.

ses opérations, il ne faut donc pas restreindre les siennes qui l'auront à venger.

Quant à l'instruction accordée au maire, nous savons qu'il ne seraient bien-saint de la restreindre qu'à la demande de celui qui remplira cette charge. Sa position le courroie sans cesse à se déchouer et ne courroie point-être pas la même accordée à *la ville*. Néanmoins, malgré l'économie est à l'ordre du jour, que l'incertitude, due à la dignité n'a aucun rapport sur la zèle du monsieur qui y est approuvé et que sa position personnelle lui permet d'en faire tout ce qu'il indépendamment, que la volonté de

... et non pas la nôtre.
Alainement, comme nous l'avons promis plus
ut, nous allons suggerer quelques améliora-

tous dans une branche que le rapport n'a pas mentionnée et que nous sommes justifiés à porter de traiter sciemment. Nous voulons parler de la méthode adoptée pour donner à certains documents du conseil la publicité nécessaire. On dira peut-être que nous allons prêcher pour notre paroisse; qu'importe; pourvu que nous disions la vérité et que le public y gagne quelque chose! La conseil public se annonce dans le *Canadien* et dans la *Gazette de Québec*; mais quis doivent faire ceux qui ne lisent pas ces feuilles? rester, dans l'ignorance des décrets de notre père, sénat et pêcher innocemment contre ses lois. Nous croyons qu'il y aurait moyen de donner une publicité insinuante plus étendue en accordant les annonces ordinaires du conseil de ville à tous les journaux, moyennant une diminution dans les feux. Ainsi, la ville paie actuellement 16 sous par ligne pour faire connaître ses volontés au public; qu'elle demande une réduction de moitié et en ordonne la publication dans les autres feuilles; il y aurait justice envers le public; et justice envers les autres propriétaires de journaux. La *Gazette anglaise de Québec* et le *Canadien* n'ont pas ensemble cent lecteurs dans ces îles; pourquoi clore de ces feuilles et ces quartiers appartiennent à la cause publique en cotisations individuelles plus que toute le reste de la ville....

Quint aux annouces d'une longueur un peu considérable, nous croyons qu'il y aurait moyen de faire encore des économies. Ainsi, par exemple, au taux actuel, une annouces de quatre colonies coûte dans les deux langues de 21 lous et n'a pas certainement plus de 80 cents lecteur. Tandis que pour une somme moins grande il y aurait moyen d'en distribuer cinq ou six cents copies dans chaque quartier, c'est-à-dire plus d'un exemplaire par électeur. C'eût une amélioration qui, nous pensons, mériterait l'attention de nos représentants municipaux. À Montréal la corporation publie ses annouces dans tous les journaux; cela revient un peu cher il est vrai, mais on rend par la justice égale; faisant qu'à Québec il faut se s'abonner au *Canadian* où on ne sait rien ce qui passe par la tête de nos citoyens. Le citoyen qui bâtie ses gouts bibliophiles à la moindre somme de un ou deux piastres par année voit qu'il ne peut le lancer dans les grosses gazettes, et se privé des productions littéraires du greffier; voilà qui est dur. Le conseil devrait dans ce cas ne faire payer les cotisations personnels à quinze francs le lecteur du *Canadien* et de la Gazette de Québec.

Depuis que l'article précédent était écrit, en
nous informe que plusieurs des articles, dont
nous parlons, ont été réglés dans la séance
hier au soir. Le salaire du greffier est fixé à
100 francs sans autres indemnités. On offre, au
moins, 150 francs.

